

## GRILLE TARIFAIRE #LABOVICTORHUGO ET APPARTEMENT ANATOLE France

(Conseil municipal du 10 décembre 2028)

### #LABOVICTORHUGO

	Forfait journalier	Forfait mensuel
<b>TARIF A</b>	4 €	20 €
<b>TARIF B</b>	5 €	30 €
<b>TARIF C</b>	7 €	40 €
<b>TARIF D</b>	9 €	50 €

#### **TARIF A CONCERNE:**

Résidence d'artiste plasticien individuel

Résidence d'une cie spectacle vivant émergente (existence moins de 3 ans)

Résidence d'une cie amateur

#### **EXONERATION:**

Projet partenarial Ville de Rouen

Actions solidaires

Ecole ou association avec projet éducatif...

#### **TARIF B CONCERNE:**

Résidence d'un collectif (de plasticiens...)

Résidence d'une cie au développement local (activité et diffusion uniquement locales)

Réunion/ utilisation flash

Accueil d'une manifestation portée par lieux ou festivals

#### **TARIF D CONCERNE:**

Résidence d'une association ou cie ou artistes plasticiens non métropolitains

Accueil d'une manifestation portée par un lieu structurant du territoire

Accueil de projets ponctuels de structures privées (hors associations et collectivités)avec projet éducatif

#### **TARIF C CONCERNE:**

Résidence d'une cie confirmée qui tourne régionalement, nationalement et/ou à l'étranger

Accueil d'une manifestation portée par un festival structurant

**APPARTEMENT ANATOLE France**

Forfait 1 nuitée	5 €
------------------	-----

**INDEMNITES FORFAITAIRES NON RESPECT DU REGLEMENT/CHARTRE D'OCCUPATION**

#LABOVICTORHUGO	APPARTEMENT ANATOLE France	
Salle non rangée (tables, chaises...)	Appartement non rangé	25 €
Salle non nettoyée	Appartement non nettoyé	50 €
Casse ou détérioration de matériel (table, chaise...) (*)	Casse ou détérioration de matériel (table, chaise...)	50 €
Perte des clés	Perte des clés	100 €
Casse ou détérioration équipement sanitaire (lavabo, WC) , radiateur, extincteur (**)	Casse ou détérioration équipement sanitaire (lavabo, WC) , radiateur, extincteur	200 €
Détérioration électroménager	Détérioration électroménager	Coût de la réparation ou du remplacement.

(\*) le montant de 50 € s'applique pour chaque matériel cassé ou détérioré

(\*\*) le montant de 200 € s'applique pour chaque équipement sanitaire cassé ou détérioré